

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2017

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 26 mai 2017, à 13 h 00, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont absents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Stéphanie St-André, substitue au greffier adjoint

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13 h, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la substitue au greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



### 2017-230

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



### 2017-231

#### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 117, RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 117, rue de la Valériane, lot 5 946 007, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m et réduire la superficie minimale de la cour arrière à 28 %, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 256.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-232**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 121, RUE DE LA VALÉRIANE**

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 121, rue de la Valériane, lot 5 946 008, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 256.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-233**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 141, RUE DE LA VALÉRIANE**

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 141, rue de la Valériane, lot 5 946 013, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la marge de recul latérale à 3,39 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 257.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-234**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 145, RUE DE LA VALÉRIANE**

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 145, rue de la Valériane, lot 5 946 014, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la superficie minimale de la cour arrière à 24 % et la profondeur minimale de la cour arrière à 6,37 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 257.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-235**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 176, RUE DE LA VALÉRIANE**

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 176, rue de la Valériane, lot 5 946 004, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 263.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-236

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 180, RUE DE LA VALÉRIANE**

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 180, rue de la Valériane, lot 5 946 005, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à réduire la largeur minimale du bâtiment principal à 6,10 m et à réduire la superficie minimale de la cour arrière à 32 %, le tout selon le plan d'implantation déposé au permis et préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 263.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 13 h 12.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier